

Assemblée générale annuelle de l'association sportive culturelle et d'entraide de 971

Tenue le 16/04/2025 à Saint-Phy

Siège social : Saint-Phy

☆☆☆☆☆

Nombre d'adhérents présents : **23**

Nombre d'adhérents représentés : **13**

Nombre de votants **36**

Aucun quorum n'étant nécessaire conformément à nos statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

[Rapport moral](#)

[Rapport d'activités](#)

[Rapport des vérificateurs aux comptes](#)

[Bilan financier 2024](#)

[Rapport d'orientation 2025](#)

[Budget prévisionnel 2025](#)

[Liste des candidats du comité directeur](#)

[Liste des candidats vérificateurs aux comptes](#)

[Montant de la cotisation 2026](#)

[Modification des séjours 2026 à l'UA](#)

[Questions diverses](#)

☆☆☆☆☆

compte-rendu

Le président de l'ASCE 971 remercie les membres présents, ainsi que le partenaire BFM représenté par Mme ROBINET Karine et procède à l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque présent entrant en séance. Sont en outre précisés sur cette feuille de présence les membres de l'association à jour de leur cotisation, donc pouvant participer au vote.

Le président demande un tour de table afin de présenter le comité directeur, ainsi que les deux vérificateurs aux comptes. Il indique qu'à ce jour, l'ASCE compte 132 adhérents à jour de leur cotisation.

Le président présente Mme ROBINET Karine de la Banque Française Mutualiste, nouveau partenaire de l'association et l'invite à exposer à l'assemblée comment ce partenariat avec la BFM peut accompagner les agents de la fonction publique dans le financement de leurs projets personnels.

Rapport moral

Marc FELICITE, le Président fait lecture du rapport moral de l'exercice écoulé (annexe 1).

Il remercie l'administration, le directeur de la DEAL, le CLAS pour les bonnes relations et les facilités accordées aux membres du comité directeur pour accomplir leurs missions.

Les présents n'ayant formulé aucune question le rapport moral est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention: 0

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Rapport d'activités

Sport :

Jeannine FALEME, vice-présidente « Sport » présente les activités sportives de l'association pour l'exercice clos. Elle invite Mario INAMO, vice-président adjoint « Sport » à prendre la parole concernant la randonnée organisée le 09/06/2024 sur le littoral du Moule.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « Sport » (annexe n°2) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention: 0

Le rapport d'activités « Sport » est adopté à l'unanimité.

☆☆☆

Culture :

Christelle BARUL, vice-présidente Culture, présente les activités culturelles de l'association pour l'exercice clos (annexe 2).

Marc FELICITE, fait un point sur le séjour aux Saintes.

• Question : la journée langue et culture créole sera-t-elle organisée en 2025 ?

➡ Réponse : il n'est pas possible de l'organiser chaque année, ce sera une journée langue et culture créole mais moins longue, ce sera peut-être uniquement une dictée pour 2025. Les ateliers proposés ont en effet un coût, il faut rémunérer les intervenants qui se déplacent, d'autant que l'ASCE ne bénéficie plus de la subvention DEAL depuis la création du SGC. Lors de cette journée, deux activités qui étaient organisées ont été encadrées par des agents de la DEAL ; une collègue ascéiste et le président de l'ASCE (« maré tèt » et « kalbas »).

• Question : le président de l'association « Kalson All Star » propose chaque 14 juillet le festival du cerf-volant. Il pourrait être possible de proposer cet atelier aux ascéistes, moyennant une petite participation pour l'intervenant, lors d'une journée famille ou journée enfants.

➡ Réponse : il pourrait être possible en effet d'organiser un atelier cerf-volant.

• Question : Ne pourrait-on pas ajouter au programme d'activité « moment détente » ? Pas forcément voyage, mais par exemple une journée à la plage, à la rivière ?

➡ Réponse : On peut voir cela au point « rapport d'orientation ».

• Question : Avez-vous l'intention de reprendre le même groupe pour le prochain chanté Nwèl ? La prestation était vraiment bien, le groupe ne fait pas juste une prestation, il s'implique.

➡ Réponse : Ce n'est pas la première fois qu'on fait appel à ce groupe et il donne toujours satisfaction.

L'assemblée ayant obtenu réponse à toutes les questions posées, le rapport d'activités « Culture » (voir annexe n°3) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport d'activités « Culture » est adopté à l'unanimité.

☆☆☆

Entraide :

Josia RICHARDSON, vice-présidente Entraide, présente les activités entraide de l'association pour l'exercice clos (annexe 3).

Elle propose de donner un nom à l'UA de l'Anse à la Barque », qui est la seule structure d'hébergement à ne pas avoir de nom. Le nom proposé est « UA Lansalabak ».

Proposition mise au vote de l'assemblée.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention: 0

Le changement de nom l'UA est adopté à l'unanimité.

Josia RICHARDSON propose une évolution quant aux différentes options de séjours ainsi qu'une augmentation des tarifs à prendre en compte à partir de l'année 2026. Les options proposées sont les suivantes :

- « Semaine » (du vendredi au vendredi, quinzaine ou semaine multipliée),
- « Week-end » (du vendredi au lundi) plus possible à partir de 2026,
- « Nuitée hors séjour » (accolée à un week-end),
- « Nuitée consécutive à un séjour » (accolée à une semaine avec week-end)
- « Middle-week ».

La vice-présidente indique ne recevoir que peu de demandes pour les options autres que la semaine. La gestion du planning est compliquée avec un seul logement et énormément de demandes. Le fait de proposer des locations très à l'avance sur les week-ends bloquait automatiquement les possibilités de réservations à la semaine. Le logement du lundi au vendredi suivant restait vide. Conséquence : aucune recette, un entretien à faire avant l'arrivée du nouvel occupant après 5 jours de vacance.

La vice-présidente Entraide propose de privilégier les mises à disposition sur les réservations en semaine (du vendredi au vendredi) et d'ouvrir les autres options en fonction des disponibilités restantes.

☛ Question : Cette organisation ne ferme-t-elle pas l'accès aux locaux qui se positionnent plutôt sur les week-ends ou week-ends prolongés ?

➡ Réponse : -En 2024 il y a eu très peu de demande des locaux, aucune demande émanant des agents, mais uniquement des personnes extérieures (qui ne sont pas prioritaires).
En général, les locaux s'y prennent très tard, ils peuvent avoir une réservation uniquement dans le cas où il y a un désistement de dernière minute, ce qui est rare.

☛ Question : Est-ce que la nouvelle organisation proposée est plus gérable ?

➡ Réponse : C'est plus gérable que si on continue à avoir des réservations week-ends.

☛ Question : au moment où on a mis le logement au national, on s'était demandé si les locaux ne seraient pas quelque part défavorisés par rapport à l'occupation du logement. Il est vrai que les locaux ont tendance à réserver pour un week-end ou un week-end prolongé plutôt que pour une semaine. Il faut trouver une formule pour que le logement ne soit pas que pour les gens de l'hexagone.

➡ Réponse : Il faut savoir qu'on bloque déjà certains week-ends pour les travaux. Il arrive aussi que le logement soit réservé pour un week-end en famille et au final, une fête est organisée durant ce week-end. C'est le bon plan : 200 € le week-end et un droit d'entrée par participant à l'évènement.

Par ailleurs, on constate beaucoup de désistements avec les locaux.

- Question : Est-ce envisageable de faire une tarification par tranche de personnes, si par exemple une famille est composée de 4, 5 ou 6 personnes de faire varier le coût, est-ce possible ou pas ?

➔ Réponse : Cela a été évoqué lors de la dernière réunion du Codir, non proposé comme cela mais comme démembrement. Pour exemple, la mise à disposition de « La maison des ingénieurs » dans le département du 93 : le logement est loué à la chambre. Proposition évoquée lors d'un Codir, il a été décidé d'y réfléchir encore.

La question est aussi de savoir si lorsque des personnes viennent en vacances, elles souhaiteraient être hébergées dans une maison partagée ou pas.

La configuration du logement fait qu'il sera difficile de louer à plusieurs familles en même temps.

Le logement a un prix, le tarif est affiché. Même pour une personne seule qui utiliserait le logement, le tarif appliqué reste inférieur à ceux du marché en Guadeloupe.

- Question : est-ce que les draps sont fournis ?

➔ Réponse : on loue avec la mise à disposition d'un pack de draps, en plus de ceux qui sont mis sur les lits. Le pack de draps est proposé pour alléger les valises. À noter que cette option n'est pas disponible pour les locaux.

On pourrait mettre le pack de draps en fonction du nombre de personnes pour éviter le gaspillage.

Question : Est-ce que les personnes qui ont réservé seront informées de l'augmentation ?

➔ Réponse : les personnes qui vont louer le feront en connaissance de cause. Celles qui ont déjà réservé ne subiront pas d'augmentation.

La vice-présidente Entraide propose une augmentation des tarifs, qui concernerait les nouvelles demandes de réservation. L'augmentation des tarifs est soumise à l'approbation de l'assemblée.

- « Semaine » (du vendredi au vendredi, quinzaine ou semaine multipliée) : 400,00€

Pour :

Contre :

Abstention :

L'augmentation du tarif à la « Semaine » est adoptée à la majorité.

- « Week-end » (du vendredi au lundi) : 200,00 €,

Pour :

Contre :

Abstention :

L'augmentation du tarif « Week-end » à la semaine est adoptée à l'unanimité.

- « Nuitée hors séjour » (accolée à un week-end) : 80,00 €,

Pour :

Contre :

Abstention :

L'augmentation du tarif « Nuitée hors séjour » à la semaine est adoptée à la majorité.

- « Nuitée consécutive à un séjour » (accolée à une semaine week-end, non accolée) : 40,00 €,

Pour :

Contre :

Abstention :

L'augmentation du tarif « Nuitée consécutive à un séjour » à la semaine est adoptée à l'unanimité.

- « Middle-week » : 300,00 € au lieu de 250,00 €.

Pour :

Contre :

Abstention :

L'augmentation du tarif « Middle-week » à la semaine est adoptée à l'unanimité.

Il n'y a pas eu de demande de prêt en 2024.

Il n'y a pas eu de chèque cadeau pour les enfants à Noël, faute de trésorerie.

Il n'y a pas non plus eu de Passtime cette année, car il n'a pas été reconduit. Un nouveau dispositif a été proposé par le commercial, mais il n'a pas été accepté étant beaucoup moins intéressant que l'ancien passtime.

L'Entraide est une petite entité qui a beaucoup d'activités transversales.

Question : certains retraités se plaignent de ne pas recevoir d'information sur les actions de l'ASCE.

Réponse : Le président indique que beaucoup de retraités ne sont pas adhérents, il ne faut pas confondre l'ASCE avec le CLAS. La gestion des retraités relève plutôt du CLAS. Il est difficile d'avoir les coordonnées des retraités qui veulent de moins en moins laisser leurs contacts à leur départ de la DEAL.

L'assemblée ayant obtenu réponse à toutes les questions posées, le rapport d'activités est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention :

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

☆☆☆

Rapport financier sur les comptes de l'exercice clos

Gerty NAGERA, trésorière, présente globalement l'état de l'endettement et des disponibilités de l'association, le montant total des dépenses de l'exercice clos est arrêté à 36 461,34 €, le montant total des recettes est de 41 961,40 € et le solde de 5 500,06 € (annexe 4).

Lecture du rapport de vérification des comptes par la vérificatrice aux comptes, faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (compte-rendu en annexe 5), suite à l'analyse des pièces comptables faite le 14/03/2025 en présence de Gerty NAGERA, trésorière.

Les vérificatrices aux comptes proposent à l'assemblée de donner quitus à la trésorière pour sa gestion des comptes.

La résolution suivante est mise aux voix :

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 tels qu'ils ont été arrêtés et donne quitus à la trésorière de l'association.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention: 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

☆☆☆

Rapport d'orientation

Le président présente le rapport d'orientation de l'association pour l'exercice 2025 (annexe 4).

Il indique à l'assemblée que le planning peut être modifié en fonction des propositions qui seront les bienvenues.

Une marche est proposée de nuit le 13 juin autour de la pleine lune, sur le sentier de la 2ème chute du Carbet. Cette marche nocturne permet de développer ses sens. Cette manifestation est proposée en collaboration avec une association qui assure la prestation. Un repas est proposé à la fin de la marche.

Le 27 mai est prévue une marche patrimoniale dans la forêt de Deville-Maisoncelle. Le programme est à finaliser.

Le RIE était prévu au programme mais pour s'inscrire il fallait déjà avoir une enveloppe de 5 à 6 000 €. Lors de nos précédentes participations, cette somme était mobilisable auprès de la direction de la DEAL, aujourd'hui, cela n'est plus possible, faute de trésorerie. Il n'est plus non plus possible de solliciter nos services pour une contribution financière. Aujourd'hui, il faut faire des appels à projets.

En conséquence, notre participation ne sera pas possible en 2025.

En juillet : escapade à la Dominique.

En juin ou juillet : journée des adhérents (date non déterminée).

Juin ou juillet : lors de la journée des adhérents : activité Cerf-volant

En novembre : soirée bowling à Jarry.

Question : pourquoi les marches sont programmées le dimanche ?

Réponse : parce que certains conjoints peuvent travailler le samedi, mais il sera possible d'alterner le samedi et le dimanche.

Le rapport d'orientation (voir annexe est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention: 0

Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité.

Projet de budget 2025

Le projet d'activités suivant est proposé à l'assemblée pour l'exercice 2025 (annexe 5) :

L'ASCE ne reçoit plus, depuis 2023 les dividendes des appareils de distribution de boissons et de friandises, ce qui revient à 200,00 €. La société a été contactée mais dit ne pas retrouver le compte de l'ASCE. La solution est de débrancher les deux appareils pour provoquer une réaction.

La BFM, dans le cadre du partenariat avec l'ASCE a déjà effectué un versement de 250,00 €. Ensuite, la BFM fera des versements à hauteur de 200,00 € par manifestation pour 8 manifestations, ce qui représente une prévision de 1 850 € pour l'année 2025. En contrepartie, l'ASCE organisera des journées d'information BFM pour les agents de Dothémare et de Saint-Phy.

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel (annexé au présent compte-rendu), faisant apparaître un total de dépenses :

de 57 770 € et un total de recettes de 57 770 €.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention: 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

☆☆☆

Renouvellement des membres du comité directeur

Les membres sortants du comité directeur sont :

- BARUL Christelle
- FALEME Jeannine
- GORAM Michel
- HECTOR Rolland

Ont fait acte de candidature :

- BARUL Christelle
- FALEME Jeannine
- GORAM Michel
- HECTOR Rolland
- N'GUYEN Aldric
- EUSTACHE Jonathan

Résultat des votes :

Candidats	Nb suffrages	Élus
BARUL Christelle	36	Pour un mandat de 3 ans
EUSTACHE Jonathan	36	Pour un mandat de 3 ans
FALEME Jeannine	36	Pour un mandat de 3 ans
GORAM Michel	36	Pour un mandat de 3 ans
HECTOR Rolland	36	Pour un mandat de 3 ans
N'GUYEN Aldric	36	Pour un mandat de 3 ans

Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Martine WHITE-SINIVASSIN et Joselyne ABON souhaitent continuer leur mission de vérificateurs aux comptes.

Les adhérents présents ou représentés sont appelés à voter pour les vérificateurs aux comptes de l'association pour un mandat d'un an.

Résultat des votes :

Candidats	Nb suffrages	Élus
ABON Joselyne	36	Pour un mandat de 1 an
WHITE-SINIVASSIN Martine	36	Pour un mandat de 1 an

Fixation du montant des cotisations annuelles des membres

Résolution :

Le comité directeur de l'association propose à l'assemblée générale de fixer le montant de la cotisation annuelle de ses membres pour l'exercice 2026 à :

- 25 € pour les agents du ministère
- 28 € pour les agents extérieurs au ministère.

Pour : 35

Contre : 1

Abstention :

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Rappel pour un nouvel adhérent :

Toute cotisation versée au cours du premier exercice est valable pour toute la durée restant à courir sur cet exercice.

Par la suite, les cotisations seront exigibles le 1er janvier de chaque année.

Questions diverses

Pas de question diverse mais une information sur le prochain départ du Directeur de la DEAL qui retourne à Mayotte.

☆☆☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la clôture de l'assemblée générale ordinaire, la séance étant levée à 13h00.

ASSOCIATION SPORTIVE
CULTURELLE ET D'ENTRAÏDE

Le Président


Marc FELICITE

La Secrétaire générale


Jeannine FALEME

